

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

202x22

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 **SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT** **ANNÉE 2023**

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la commune dispose de quatre structures municipales multi-accueil agréées (MAC) :

- MAC La Renardière
- MAC La Gavotte
- MAC Les Bouroumettes
- MAC La Petite Farandole

De ce fait, elle peut prétendre à bénéficier de l'aide du Conseil Départemental 13, dans le cadre du fonctionnement général des structures d'accueil petite enfance.

Une participation unique de 220,00 € par place agréée est appliquée pour l'ensemble des MAC sus-visés.

Le montant global de la subvention pour l'année 2023 s'élève à 30 140,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la demande de subvention relative au fonctionnement des quatre structures municipales (MAC)

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 30 140,00 €

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE
Emeline COCH

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI